

**Réponse du Conseil administratif du 17 décembre 2025 à la pétition du 6 février 2024: «Pour un garde-corps élégant à l'escalier de la Coulouvrenière».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-506 au Conseil administratif le 11 mars 2025.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En préambule et afin d'illustrer le garde-corps dont il est question dans cette pétition, le Conseil administratif partage, en annexe, une photo de l'escalier de la Coulouvrenière.

Tout d'abord, le Conseil administratif admet que les tags et graffitis rendent peu esthétique le garde-corps plein de l'escalier reliant la promenade des Lavandières au pont de la Coulouvrenière. Cela étant, il ne présente aucun risque sécuritaire et se trouve en bon état structurel, c'est pourquoi sa restauration ou son remplacement par un autre garde-corps n'est pas prioritaire. De plus, une intervention impliquerait de consulter les autorités et associations de défense du patrimoine, puisque celles-ci avaient fait partie du projet initial de mise en place de cet objet. Le Conseil administratif relève également une absence de doléances de la part de la population concernant ce garde-corps.

En ce qui concerne le nettoyage et le renouvellement de la peinture de ce garde-corps, le Conseil administratif précise que cette tâche incombe au Service Voirie – Ville propre (VVP) et spécifiquement l'entité «tags et écopoints». Lorsque la charge de travail le permet, VVP décape, nettoie et repeint l'escalier de la Coulouvrenière, soulignant que les produits utilisés, tels que les sprays de contact et d'accrochage, sont particulièrement compliqués à effacer du revêtement granuleux du garde-corps de la Coulouvrenière.

Le nettoyage et l'entretien de l'escalier sont difficiles, en particulier pour l'extérieur, qui exige des conditions d'intervention spécifiques. Il faut aussi s'assurer que les produits d'entretien restent bien à leur place, c'est-à-dire qu'ils ne se déversent pas dans le Rhône voisin. Ainsi, l'extérieur du garde-corps est nettoyé et repeint environ une fois par an, tandis que son intérieur est traité deux fois par an. Ces fréquences sont ajustées selon les priorités municipales. Il est important de souligner que, peu de temps après le renouvellement de la peinture, l'escalier est malheureusement rapidement souillé par de nouveaux graffitis et tags, en raison de sa localisation isolée.

S'agissant de travaux plus lourds, le Conseil administratif informe qu'aucune intervention n'est prévue actuellement sur les ouvrages d'art adjacents, que ce soit sur le pont ou la passerelle sous-jacente, car les inspections régulières indiquent que ces ouvrages sont en bon état général. Cela étant, à plus long terme, un projet concernant les voies de tram et les couches de surface sur le pont de la Coulouvrenière sera étudié, dans le contexte de la possible réaffectation des voies de mobilité en lien avec le futur tracé du tram de Cornavin.

Dès lors, le Conseil administratif propose que l'opportunité de remplacer ledit garde-corps soit considérée dans le cadre d'un projet, particulièrement celui du tram sur le boulevard Georges-Favon et le pont de la Coulouvrenière.

Le Conseil administratif estime avoir ainsi répondu à la présente pétition.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Marjorie de Chastonay*

### *Annexe mentionnée*

